

AVIS PUBLIC MODIFIÉ

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

PAR

Madame Anne-Claude Hébert-Moreau,
directrice générale et greffière-trésorière
de la Municipalité de Saint-Mathieu-du-Parc

SÉANCE EXTRAORDINAIRE

Lundi, le 15 septembre, à 19 h 00

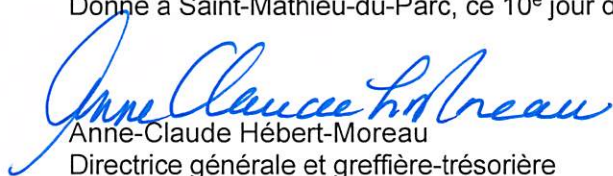
Au centre communautaire situé au 520, chemin Déziel, à Saint-Mathieu-du-Parc

Les points suivants seront à l'ordre du jour :

- 1. Ouverture de l'assemblée**
- 2. Constatation de l'avis de convocation**
- 3. Lecture et adoption de l'ordre du jour**
- 4. Gestion financière et administrative**
 - 4.1 Dépôt du rapport du vérificateur et du rapport financier se terminant au 31 décembre 2024
 - 4.2 Abrogation de la résolution 2025-08-377
 - 4.3 Résolution pour amender le règlement 2025-05 décrétant un emprunt et une dépense de 188 000\$ pour l'achat de la niveleuse
 - 4.4 Autorisation de signatures - Contrat de travail - SMP-C2 - Directrice générale adjointe des services administratifs -
 - 4.5 Autorisation de signatures - Contrat de travail - SMP-C2 - Directeur général adjoint des travaux publics et des services techniques
 - 4.6 Autorisation de signatures - Contrat de travail - SMP-C1 - Directrice générale et greffière-trésorière
 - 4.7 Autorisation de signature - Entente encadrant la délégation de gestion du Parc récréoforestier
 - 4.8 Autorisation de signature - Entente de subvention ministère de l'environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs
- 5. Présence à la séance**
- 6. Période de questions**
- 7. Clôture et levée de l'assemblée**

En vertu de l'article 153 du Code municipal du Québec, dans une séance extraordinaire, on ne peut traiter que les sujets et les affaires mentionnés dans l'avis de convocation, sauf du consentement unanime des membres du conseil, s'ils sont tous présents.

Donné à Saint-Mathieu-du-Parc, ce 10^e jour du mois de septembre 2025.



Anne-Claude Hébert-Moreau
Directrice générale et greffière-trésorière